

mis en ligne le 16/09/2025

OBJET : Arrêté de fermeture Espace de jeux Les Petits Mousses

Le Maire de la Commune de La Suze/ Sarthe ;

Vu les articles L 2213-1 et L2121-29 du Code Général Des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82 – 213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Des Départements et des Régions ;

Vu le Code de la Route

Et notamment ses articles R 44 et R 225 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la Signalisation routière ;

Considérant la demande présentée par **la Mairie de la Suze sur Sarthe**,

Afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique.

ARRETE

Article 1^{er} – La Société Quali-Cité Bretagne est autorisée à effectuer des travaux à l'espace de jeux Les Petits Mousses, à partir du **Judi 18 septembre au lundi 22 septembre 2025**.

Article 2 – Pendant la durée de l'intervention, **l'espace jeux Les Petits Mousses sera fermée au public**.

Article 3 – La sécurisation et les panneaux de signalisation seront mis en place les agents des Services Techniques de la Commune de La Suze/Sarthe.

Article 4 – Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier et publié dans la Commune de La Suze.

Article 5 – Les Gardiens de Police Municipale, la Gendarmerie, le Chef de Corps et tous les agents de la force Publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze, le 16 Septembre 2025

Le Maire,



Emmanuel D'AILLIERES